

N° de la délibération :
18/2023

Objet de la délibération :

Complément n°3 et durée d'amortissement portant sur les subventions d'investissement

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le six octobre deux mille vingt-trois.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président de l'ACSO		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :		
Maysel :		
Montataire :		
Nogent-sur-Oise :	Valérie LEFEVRE	
Rousseloy :		
Saint-Leu d'Esserent :		Frédéric BESSET
Saint-Maximin :		
Saint-Vaast-lès-Mello :		
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :		

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :		
Métiers de la culture :		
Promotion de la Pierre :	Frédéric MUTILLOD	Claude BOUFFLET
Equipements de loisirs :		Bernard BEAUDET
Associations intéressées au Tourisme :	Daniel LECLERC	Marie-Astrid BERNET
Hôtellerie :	Jacques MONFORT	Florence MISK-MOISE
Gîtes ou chambres d'hôtes :	Patrick MANCHERON	Sandrine SZYMANSKI
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :	Sabine BONTEMS	

Formant la majorité des membres en exercice.

Marie-Astrid BERNET est secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
Quorum : 13				
23	14	14	0	0

Vu la délibération n°11/2017 relative à la durée d'amortissement

Vu l'intégration des biens de la Maison de la Pierre

Vu la délibération n°2/2022 relative au complément 1 durée d'amortissement

Vu la délibération n°15/2023 relative au complément 2 durée d'amortissement

Considérant qu'il y a nécessité d'amortir les subventions perçues pour les études d'investissement, le Président propose aux membres du CODIR de compléter la liste des amortissements en précisant que les amortissements de subventions perçues doivent être d'une durée égale aux biens financés. L'amortissement s'appliquera dès l'année suivant le versement des subventions perçues.

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Mobilier et scénographie (matériel d'éclairage et de scène)	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Les études d'investissement	5 ans
Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel informatique	3 ans
Biens au montant inférieur à 600 € HT	1 an
Subventions d'investissement perçues imputées au chapitre 13	Identique à la durée du bien subventionné

Le comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

APPROUVE cet amortissement complémentaire n°3 et **FIXE** la durée d'amortissement des subventions perçues de manière identique aux biens qu'elles subventionnent.

A Creil, le **24 OCT. 2023**

Michel BLARY
Président du Comité de Direction




CREIL SUD OISE TOURISME

Office de Tourisme

6 avenue Jules Uhry 60100 Creil

www.creilsudoise-tourisme.fr

bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr

03 75 19 01 70

Siret : 834 212 789 00046 | IM060180001 | APE : 7990Z